



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Participation du public – Motifs de la décision

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 février 2016 relatif aux périodes de pêche de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) aux stades d'anguille jaune et d'anguille argentée

Soumis à participation du public du 29 novembre 2018 au 19 décembre 2018 sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire et relayée sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Compte tenu des avis issus de la consultation du public et des avis des organisations professionnelles, les dates de pêche :

- sont modifiées pour la zone maritime du fait de la recommandation de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et,
- ne sont pas modifiées pour la zone fluviale car aucune réglementaire nouvelle à ce jour.